ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD
Bd de Pérolles 25, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09
www.fr.ch/dee

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 10 janvier 2025 [embargo, ve 10 janvier, 10h30]

Communiqué de presse
—

Début des travaux pour la pose du premier mât de mesures des vents

En mars 2024, le Grand Conseil a donné mandat au Conseil d'Etat de mesurer les vents sur les sept périmètres éoliens inscrits dans le Plan Directeur cantonal. Après une procédure d'appel d'offres aux marchés publics pour l'attribution du mandat à la société Meteotest, des propriétaires terriens ont été contactés et ont accepté l'installation de mâts sur leurs parcelles. Quatre conventions ont déjà été signées et les travaux d'installation du premier mât de mesure débuteront la semaine prochaine avec la pose des ancrages. Le mât sera ensuite installé deux à trois semaines après les tests de résistance sur les ancrages effectués, et selon les conditions météorologiques. Les mesures enregistrées seront ensuite publiées sur un site internet dédié.

Conformément au mandat donné par le Grand Conseil par 90 voix contre 6 en mars 2024, le Conseil d'Etat a lancé les travaux pour installer des mâts de mesures des vents sur les sept périmètres retenus dans la planification éolienne cantonale.

Un premier mât sur la commune de Billens-Hennens

Le premier mât sera installé tout prochainement sur la Commune de Billens-Hennens, dans le périmètre éolien « Côte du Glaney ». Les travaux pour l'installation des micropieux nécessaires à **la pose des ancrages débutent le mercredi 15 janvier**.

Une fois les ancrages au sol achevés, le mât de mesures sera installé deux à trois semaines plus tard, en deux étapes : la partie inférieure sera soulevée par un camion-grue, alors que les parties supérieures seront mises en place par hélicoptère.

Les premières mesures de vents du canton pourront débuter début février, une fois que le mandataire en charge de la réalisation des mesures, Meteotest AG, aura contrôlé que tous les instruments (anémomètres et girouettes entre autres) sont opérationnels. La surveillance des conditions météorologiques lors des opérations d'installation étant primordiale, il est donc possible que les travaux soient retardés pour des raisons de sécurité liées principalement au vol de l'hélicoptère.

Tout le processus de pose des mâts sera accompagné par la Commission ad hoc du Grand Conseil. Sous réserve de la pose du mât en fonction des aléas météorologiques possibles, cette commission se rendra d'ailleurs à la mi-mars dans la Commune de Billens-Hennens pour siéger sur place, visiter le site de mesure et dialoguer avec les autorités communales.

Un site internet intégralement dédié

Un site internet (www.fribourg-vents.ch) intégralement dédié à cette campagne de mesures de vents sera mis en ligne dès fin janvier 2025. Les premières données seront publiées dès leur disponibilité, soit dans les jours qui suivent l'installation du mât. En outre, tous les citoyens auront la possibilité d'adresser leurs questions via l'interface du site internet.

Avec le soutien du Service de la statistique du canton, les mesures enregistrées par le mât de mesures de Billens-Hennens seront ainsi publiées et mises à jour quotidiennement, avec une évaluation du productible énergétique correspondant. L'affichage de ces données sera décliné en séquences allant de 10 minutes à un mois. Les mesures générées par les mâts à installer dans les mois à venir dans les autres périmètres y seront bien entendu intégrées en temps voulu.

Un poste d'observation et un espace didactique

En complément du site internet susmentionné, un espace didactique sera mis en place à proximité du mât de mesures de Billens-Hennens. Les citoyen-ne-s intéressé-e-s pourront y trouver des renseignements complémentaires sur le Plan directeur cantonal, le processus de planification cantonale et la technique de mesures des vents utilisée. Des places de parcage pour les véhicules ont été prévues.

Au moins deux autres mâts d'ici l'été 2025

Deux autres mâts seront installés d'ici l'été prochain dans les périmètres éoliens inscrits au Plan directeur cantonal. L'installation dépendra principalement de la disponibilité du matériel et des entreprises, ainsi que des conditions météorologiques. Néanmoins un planning sommaire peut déjà être communiqué comme suit :

- Surpierre-Cheiry (Commune de Surpierre) : dès mars 2025
- Schwyberg (Communes de Plasselb et Planfayon) : dès juillet 2025

Un quatrième mât pourrait être également posé cette année dans le périmètre du massif du Gibloux, à moins que les données de vents déjà mesurées sur la Commune du Châtelard puissent être obtenues, et qu'elles puissent être formellement validées. Ce processus devrait encore être validé par la Commission parlementaire ad hoc.

Vue d'ensemble des périmètres qui seront équipés pour la première année de mesures 2025-26 :

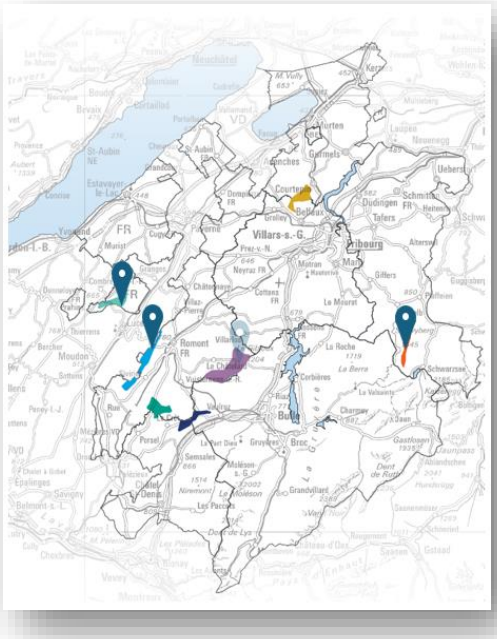

Renseignements
—
Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, T +41 26 305 24 00
Serge Boschung, Chef du service de l'énergie, T +41 26 305 28 46